

Montréal, le 15 novembre 2013

Par dépôt électronique et par courriel

Me Éric Fraser
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2014-2015
Dossier de la Régie : R-3854-2013**

Chers confrères,

La Régie de l'Énergie (la Régie) accuse réception de la demande que vient de déposer le Distributeur dans le cadre du dossier mentionné en objet. Il s'objecte à la preuve déposée par SÉ/AQLPA le 11 novembre 2013 sous les cotes C- SÉ/AQLPA-17 à 25 et demande le rejet et la radiation de ces pièces.

La Régie permet à SÉ/AQLPA de déposer ses commentaires à l'égard de cette demande **au plus tard à 12 h le 19 novembre 2013**. Le Distributeur pourra transmettre sa réplique à la Régie **au plus tard à 12 h le 22 novembre 2013**.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as